

CSP et création d'entreprise

Par tchikiBob, le 21/11/2012 à 11:38

Bonjour,

je suis sous la coupe d'un licenciement économique en ce moment.

On m'a présenté le CSP qui permet de toucher 100% de mon net actuel pendant un an. Le problème c'est qu'apparment on ne peut pas refuser plus de 2 emplois proposés par le pole emploi.

Je souhaite créer mon entreprise, mais je ne souhaite pas m'immatriculer de suite. En effet je dois d'abord prospecter, faire pas mal de développement (mon acitivité sera informatique), étude de marché etc... bref pensez-vous que le pole peut me laisser faire cela, ou va i til me forcer à prendre un emploi ?

Merci d'avance à tous :)

Par Admin, le 21/11/2012 à 12:40

Bonjour,

Malheureusement je ne pense pas que le pôle emploi vous laisse faire cela, soit vous décidez de créer votre entreprise et il vous laisse en paix un an, soit vous cherchez du travail et devez donc vous devez justifier de vos démarches et aller aux entretiens.

Par tchikiBob, le 21/11/2012 à 14:14

Merci pour votre réponse.

Du coup ce qu'il faudrait faire c'est aller aux entretiens sans décrocher le poste en quelques sortes ?...

Par Admin, le 21/11/2012 à 14:33

Je n'ai pas dit ça [smile3]!

Par kikilala, le 28/11/2012 à 22:58

bonjour

Il existe la possibilité de portage salariale et couveuse avant de lancer à la création d'entreprise.

Mais je crois que vous sortez de CSP est beneficier de ARE.

Voir les site internets.

Par nataloch, le 27/03/2013 à 22:25

bonjour

vous ne perdez pas le csp si vous ne vous indemnisez pas.

Par nataloch, le 27/03/2013 à 22:26

bonjour

va sur le site bge et pose leur la question ils peuvent meme te guider vu que tu es en csp.